

FICHE CANDIDAT EN RECHERCHE D'ENTREPRISE : CAP TAPISSIER D'AMEUBLEMENT EN DECOR

Vous souhaitez devenir apprenti et vous êtes à la recherche d'une entreprise.

Vous devez définir avec le futur employeur les tâches qui vous seront confiées afin de sécuriser votre parcours de formation.

Cette première démarche permet de s'assurer de la bonne adéquation des activités proposées en entreprise et les compétences attendues dans le référentiel du diplôme du **CAP TAPISSIER D'AMEUBLEMENT EN DECOR**.

Le Centre de Formation dispense les connaissances générales et professionnelles du diplôme. En entreprise, **le maître d'apprentissage assure la formation pratique de l'apprenti et l'accompagne** vers l'obtention de son diplôme.

Lors de votre entretien, veuillez valider avec l'entreprise les tâches qui vous seront confiées durant le contrat (à cocher par le responsable de l'entreprise ou le maître d'apprentissage) :

- Déterminer les matériaux et outillages nécessaires à la réalisation de l'ouvrage
- Préparer les différents espaces de travail et les matériels
- Préparer, tracer, couper les étoffes et matières premières
- Réaliser l'ouvrage et vérifier ses mesures
- Maintenir et nettoyer son poste de travail

Listes des ouvrages : rideaux, drapés, stores, dessus de lits, coussins, nappes, passementeries et finitions, travaux de coupes, couture machine, couture main et repassage.

Obligations : l'apprenti s'engage à suivre les cours théoriques assurés au sein du CFA. L'entreprise s'engage à libérer l'apprenti pour qu'il se rende au CFA sur les semaines définies dans le calendrier (obligation pour pouvoir se présenter à l'examen).

Formation en CFA : 12 semaines par an en alternance. En 2 ans (ou 1 an après positionnement et validation du Centre de Formation).

Cachet de l'entreprise – Nom de l'interlocuteur rencontré :